

Monsieur Jean-Claude BERNET,
Président de la commission particulière
du débat public

Le Président

Amiens, le 28 JUL. 2010

Objet : Débat public sur le barreau TGV Picardie-Roissy
Avis sur les solutions alternatives présentées par Monsieur Paternotte

Monsieur le Président,

Monsieur Yannick PATERNOTTE, Député du Val d'Oise, a participé au débat public que vous avez présidé sur le projet de barreau ferroviaire Picardie-Roissy, et développé à cette occasion des solutions alternatives au projet présenté par RFF. L'argumentaire présenté à l'appui de ces propositions étant peu détaillé, j'ai jugé opportun de les soumettre pour avis au cabinet « Alénium », dans le cadre de la mission d'expertise sur les projets TGV qu'il conduit pour le compte de l'agglomération d'Amiens. Je vous communique donc ci-joint l'avis porté par ce cabinet sur l'opportunité et la faisabilité des solutions avancées par Monsieur PATERNOTTE.

En premier lieu, cette note souligne (§ 2.1) que le tracé présenté pour la future ligne Paris-Amiens-Londres, en se branchant à Cergy-Pontoise sur la future ligne Paris-Le Havre et en desservant Abbeville :

- ne répondrait pas à l'objectif premier de la nouvelle ligne Paris-Londres, qui serait la recherche du plus court trajet
- ne correspond pas au tracé le plus probable de la ligne nouvelle Paris-Le Havre, qui, pour desservir au mieux Mantes et Rouen, ne pourrait passer à Cergy

En second lieu, l'analyse faite par « Alénium » (§ 2.2) met en évidence que l'idée d'assurer la liaison Amiens-Roissy par le futur barreau de Gonesse présenterait de lourds inconvénients :

- un temps de trajet Creil-Roissy très peu compétitif : 44 minutes au lieu de 20 minutes
- une difficulté à gérer des trafics mixtes sur le barreau de Gonesse (TER, TGV, RER)
- la nécessité de créer des aménagements complémentaires qui grèveraient la rentabilité économique du barreau de Gonesse (raccordement Nord sur la ligne Paris-Creil, prolongement du barreau au-delà du Parc des Expositions)

Cette analyse confirme qu'il convient de regarder ces deux projets (barreau de Gonesse et barreau Picardie-Roissy) comme distincts et complémentaires.

Enfin, « Alénium » a examiné l'hypothèse consistant à relier Amiens à Roissy par Chaulnes, moyennant l'électrification de la ligne Amiens-Chaulnes (§ 3). Il en ressort que cette option présenterait des inconvénients majeurs :

- elle ne donnerait l'accès à Roissy que pour Amiens, et non pour Creil et les autres grandes villes Picardes, ce qui est le point fort du projet Picardie-Roissy

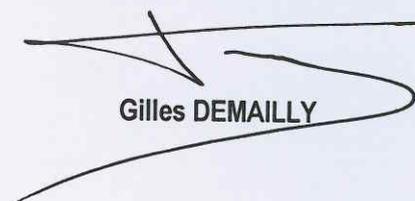
• Allonville
• Amiens
• Bertangles
• Blangy-Tronville
• Bovelles
• Boves
• Cagny
• Camon
• Clairiy-Saulchoix
• Creuse
• Dreuil-les-Amiens
• Dury
• Estrées-sur-Noye
• Glisy
• Grattepanche
• Guignemicourt
• Hébecourt
• Longueau
• Pissy
• Pont-de-Metz
• Poulainville
• Remiencourt
• Revelles
• Rivery
• Rumigny
• Sains-en-Amiénois
• Saint-Fuscien
• Saint-Saulfieu
• Saleux
• Salouël
• Saveuse
• Thézzy-Glimont
• Vers-sur-Selle

- son coût incluant le matériel roulant serait de l'ordre de 400 M€ (contre 290 M€ pour le projet Picardie-Roissy), notamment du fait du coût des raccordements entre ligne classique et ligne TGV à Chaulnes
- la desserte Amiens-Roissy TGV imaginée par RFF (25 allers-retours par jour) occuperait 4 sillons par heure sur la LGV Nord sur une capacité totale de 15, compte tenu des temps nécessaires pour décélérer et accélérer au droit du raccordement ; ceci créerait de fortes contraintes de capacité sur la LGV Nord, alors qu'à l'inverse le projet Picardie-Roissy, en offrant un second itinéraire au Nord de Roissy, dégagerait des perspectives importantes de développement de l'offre TGV

Compte tenu de votre responsabilité d'animation du débat public sur ce projet essentiel pour Amiens et la Picardie, il m'a semblé important de porter ces éléments à votre connaissance.

Vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous y porterez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président d'Amiens Métropole



Gilles DEMAILLY